



**IAEA**

Agence internationale de l'énergie atomique

*L'atome pour la paix et le développement*

**Conseil des gouverneurs  
Conférence générale**

**GOV/2024/35-GC(68)/7**

**Distribution générale**

Français

Original : anglais

**Réservé à l'usage officiel**

# **RAPPORT SUR LA SÉCURITÉ NUCLÉAIRE 2024**

*Rapport du Directeur général*

# Conseil des gouverneurs Conférence générale

GOV/2024/35-GC(68)/7  
2 août 2024

Distribution générale  
Français  
Original : anglais

## Réservé à l'usage officiel

Point 14 de l'ordre du jour provisoire de la Conférence générale  
(GC(68)/1 et Add.1)

# Rapport sur la sécurité nucléaire 2024

*Rapport du Directeur général*

## Résumé

- Conformément à la résolution GC(67)/RES/8, un rapport présentant les activités entreprises par l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire et mettant en lumière les résultats importants obtenus dans le cadre du Plan sur la sécurité nucléaire au cours de la période considérée est soumis au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale pour examen.

## Recommandation

- Il est recommandé que le Conseil des gouverneurs prenne note du présent rapport.



# Rapport sur la sécurité nucléaire 2024

## *Rapport du Directeur général*

### **A. Généralités**

1. Le présent rapport a été établi pour la 68<sup>e</sup> session ordinaire (2024) de la Conférence générale comme suite à la résolution GC(67)/RES/8, dans laquelle la Conférence générale a prié le Directeur général de lui présenter un rapport sur les activités entreprises par l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire et sur les autres faits pertinents survenus entre-temps. Il porte sur la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024.

2. Conformément à son rôle central dans le renforcement du cadre de sécurité nucléaire dans le monde et la coordination des activités internationales dans le domaine de la sécurité nucléaire, l'Agence a continué d'aider les États qui le demandent à établir et à maintenir des régimes de sécurité nucléaire efficaces et durables, tout en évitant les doublons et les chevauchements<sup>1</sup>.

3. Pendant la période considérée, l'Agence a continué de mener des activités au titre du *Plan sur la sécurité nucléaire 2022-2025*, que le Conseil des gouverneurs a approuvé en septembre 2021 et dont la Conférence générale a pris note à sa 65<sup>e</sup> session ordinaire, en septembre 2021<sup>2</sup>.

4. Elle a poursuivi son dialogue avec les États Membres sur le processus et la portée du Plan sur la sécurité nucléaire jusqu'à ce que soit établie la prochaine version, qui couvrira la période 2026-2029<sup>3</sup>.

5. Le présent rapport vise à compléter le *Rapport d'ensemble sur la sécurité nucléaire 2024*. En mars 2024, un rapport du Directeur général contenant le projet de *Rapport d'ensemble sur la sécurité nucléaire 2024* a été soumis au Conseil des gouverneurs. Le *Rapport d'ensemble sur la sécurité nucléaire 2024* sous sa forme définitive, établi à la lumière des débats tenus par le Conseil des gouverneurs, est présenté en tant que document d'information à la 68<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale de l'Agence. Il décrit les tendances mondiales et les activités menées par l'Agence en 2023, met en lumière les résultats importants obtenus et présente les priorités définies et les activités connexes prévues par l'Agence et ses États Membres pour 2024 et au-delà en vue du renforcement de la sécurité nucléaire dans le monde. Ces priorités sont énoncées dans le *Plan sur la sécurité nucléaire 2022-2025* et dans le programme et budget de l'Agence, avec leurs effets, produits, échéances et indicateurs de performance. L'Agence a organisé des réunions bilatérales et multilatérales où diverses questions ont été examinées, concernant notamment le Rapport d'ensemble sur la sécurité nucléaire, le Rapport sur la sécurité nucléaire et le Plan sur la sécurité nucléaire. En consultation avec les États Membres, la

---

<sup>1</sup> Voir le paragraphe 1 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>2</sup> Voir le paragraphe 4 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>3</sup> Voir le paragraphe 4 de la résolution GC(67)/RES/8.



complémentarité et la date de parution des différents rapports, dans les limites de leurs champs d'application et dans un souci de limiter autant que possible les redondances, ont été prises en considération lors de l'élaboration du *Rapport d'ensemble sur la sécurité nucléaire 2024* et du présent rapport<sup>4</sup>.

## B. Intervention face aux enjeux et risques actuels et évolutifs en matière de sécurité nucléaire



*Rafael Mariano Grossi, Directeur général de l'AIEA, à l'ouverture du débat ministériel de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire tenue à Vienne en mai 2024, sur le thème « Façonner l'avenir ». (Photo : D. Calma/AIEA)*

6. Afin d'élaborer des orientations et des publications techniques, d'établir des réseaux de recherche et des bases de données, et de faciliter la formation pour aider les États Membres à appliquer des mesures efficaces face aux défis, risques et menaces actuels et évolutifs en matière de sécurité nucléaire, l'Agence a continué de mener plusieurs projets de recherche coordonnée (PRC)<sup>5</sup>, notamment :

- Amélioration de la maintenance, de la réparation et de l'étalonnage du matériel de détection des rayonnements ;
- Amélioration de la sécurité informatique des systèmes de détection des rayonnements ;
- Facilitation du commerce sûr et sécurisé à l'aide de la technologie de détection nucléaire – détection de matières nucléaires et radioactives et d'autres articles de contrebande ;

<sup>4</sup> Voir le paragraphe 21 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>5</sup> Voir les paragraphes 5 et 57 de la résolution GC(67)/RES/8.

- Amélioration de la sécurité des matières radioactives tout au long du cycle de vie ainsi que des installations associées et des activités connexes ;
- La criminalistique nucléaire pour faire le lien entre le lieu d'un délit impliquant des matières radioactives et le laboratoire de criminalistique nucléaire ;
- Incidences des articles contrefaits, frauduleux et suspects sur la sécurité nucléaire ; et
- Mesures de prévention et de protection contre les menaces internes aux installations nucléaires.

7. Un nouveau PRC intitulé « Amélioration de la sécurité informatique des petits réacteurs modulaires et des microréacteurs » a été lancé en décembre 2023 pour évaluer et faire progresser la sécurité informatique des petits réacteurs modulaires (PRM), en mettant l'accent sur la sûreté, la sécurité, les modes d'exploitation, la préparation des interventions d'urgence, les facteurs humains, les nouvelles technologies (qu'il s'agisse de technologies de rupture, ou de technologies innovantes ou émergentes) et les méthodologies appliquées au contrôle-commande, aux systèmes de protection physique, aux communications, à l'infrastructure réseau, à la comptabilité et au contrôle, ainsi qu'à d'autres systèmes associés<sup>6</sup>.

8. L'Agence a tenu une réunion technique sur les menaces et technologies émergentes en matière de sécurité nucléaire, notamment sur la détection des matières nucléaires ou autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire, à Bangkok, en juillet 2023<sup>7</sup>.

9. L'Agence a tenu la troisième réunion technique sur les instruments de détection des rayonnements pour la sécurité nucléaire, sur le thème « Tendances, difficultés et possibilités », à Vienne, en août 2023. Y ont participé 145 experts de 76 États Membres. De plus, 46 exposants de 19 fabricants d'instruments de détection des rayonnements étaient présents<sup>8</sup>.

10. L'Agence a organisé une réunion technique sur les contre-mesures de sécurité nucléaire pour les véhicules aériens sans pilote en octobre 2023, à Albuquerque (États-Unis d'Amérique)<sup>9</sup>.

11. Pendant la période considérée, l'Agence a continué d'accorder une grande importance à la planification et la mise en œuvre de ses services et missions consultatifs, notamment du Service consultatif international sur la sécurité nucléaire (INSServ), du Service consultatif international sur la protection physique (IPPAS) et de la mission consultative sur l'infrastructure réglementaire de sûreté radiologique et de sécurité nucléaire (RISS). Ces diverses missions se font à la demande des États Membres et en coordination avec eux, ce qui leur permet de bénéficier des compétences étendues de l'Agence et de leurs pairs qui examinent des questions telles que l'identification des prescriptions du cadre de sécurité nucléaire pour les matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire ; la mise en œuvre des instruments internationaux ; les orientations de l'Agence sur la protection physique des matières nucléaires et autres matières radioactives, des installations associées et des activités connexes ; et la mise en place et l'amélioration des infrastructures réglementaires pour la sécurité des matières radioactives, et leur donnent des conseils sur ces points. Pendant la période considérée, l'Agence a effectué 2 missions INSServ, 5 missions IPPAS et 3 missions RISS<sup>10</sup>.

---

<sup>6</sup> Voir les paragraphes 5, 53 et 57 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>7</sup> Voir le paragraphe 5 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>8</sup> Voir le paragraphe 5 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>9</sup> Voir le paragraphe 5 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>10</sup> Voir les paragraphes 5 et 17 de la résolution GC(67)/RES/8.

12. L'Agence continue d'étudier les applications de l'intelligence artificielle (IA) afin de surmonter certaines difficultés et d'utiliser l'IA de manière sûre dans les technologies nucléaires. Pendant la période considérée, plusieurs réunions sur l'IA ont été organisées pour examiner les corrélations avec la sécurité nucléaire, notamment un atelier intitulé « Introduction au rôle de l'intelligence artificielle dans le renforcement des infrastructures de sécurité nucléaire », organisé par l'Institut mondial de la sécurité nucléaire à Vienne en février 2024, une réunion technique de l'AIEA sur le déploiement de solutions d'intelligence artificielle pour l'industrie électronucléaire : considérations et orientations, à Rockville (États-Unis) en mars 2024, et des réunions trimestrielles du groupe de travail sur l'intelligence artificielle convoquées sous les auspices du Réseau international pour l'innovation à l'appui des centrales nucléaires en exploitation<sup>11</sup>.

13. Au cours de la période considérée, l'Agence a consacré des efforts intenses à la préparation et au bon déroulement de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire, sur le thème « Façonner l'avenir (ICONS 2024) », tenue à Vienne en mai 2024. La Conférence a été planifiée en consultation avec un Comité du programme à composition diversifiée lors de réunions coprésidées par le Costa Rica et la Suède à Vienne, auxquelles des représentants de 45 États Membres et 5 organisations internationales ont été invités à participer. La première réunion du Comité du programme, tenue en mars 2023, a abouti à la sélection des thèmes de la conférence : « Politiques, législation et réglementation de la sécurité nucléaire », « Technologie et infrastructure de sécurité nucléaire », « Création de capacités pour la sécurité nucléaire » et « Questions transversales ». Le Comité du programme a tenu d'autres réunions en novembre 2023 et février 2024 pour examiner diverses questions de préparation de la Conférence, notamment le programme préliminaire, les sujets et les intervenants des sessions plénières, et de nouvelles idées pour attirer à la Conférence des publics non traditionnels tels que les étudiants, les jeunes professionnels et l'industrie<sup>12</sup>.

14. Pendant le débat ministériel d'ICONS 2024, les coprésidents de la Conférence, l'Australie et le Kazakhstan, ont présenté une déclaration commune sur la sécurité nucléaire. La déclaration commune des coprésidents a été élaborée à l'issue d'une série de réunions de groupe de travail à composition non limitée et de réunions en petit groupe, tenues à Vienne de février à mai 2024. Pendant le débat ministériel, 99 déclarations nationales, 3 déclarations communes et 2 déclarations d'organisations internationales ont été faites par des ministres et d'autres chefs de délégations. Le débat ministériel comportait une table ronde sur le thème « Assurer des progrès durables : le rôle important de la sécurité nucléaire dans la promotion des objectifs de développement durable » ; un événement spécial destiné aux ministres et aux autres chefs de délégations, intitulé « Au-delà des frontières - discours collaboratif sur l'avenir de la sécurité nucléaire » ; et une session interactive sur les avantages de l'universalisation des instruments juridiques internationaux importants concernant la sécurité nucléaire<sup>13</sup>.

15. Le débat technique et scientifique d'ICONS 2024 a consisté en 52 sessions techniques portant sur différents aspects de la sécurité nucléaire. Les 367 communications et les 60 affiches présentées à la Conférence ont été sélectionnées parmi les 715 résumés soumis au Secrétariat et examinées par un comité d'examen composé de 20 experts externes et de 20 membres du personnel de l'Agence<sup>14</sup>.

16. Une grande importance a été accordée à la diversité des effectifs et à la représentation géographique pour ICONS 2024. La Conférence a rassemblé 2 066 participants de 142 États Membres et 16 organisations invitées. Au cours du débat technique et scientifique, des communications et des affiches ont été présentées par des représentants de 89 États Membres et organisations invitées. Un tiers

---

<sup>11</sup> Voir le paragraphe 6 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>12</sup> Voir le paragraphe 8 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>13</sup> Voir le paragraphe 8 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>14</sup> Voir le paragraphe 8 de la résolution GC(67)/RES/8.

des présentations ont été faites par des femmes. Les présidents de séance provenaient de 41 États Membres et organisations invitées. Les femmes représentaient 31 % des présidents de séance et 34 % des participants enregistrés à la conférence<sup>15</sup>.

17. Dans l'esprit du thème de la conférence, « Façonner l'avenir », et afin d'impliquer véritablement les jeunes dans le domaine de la sécurité nucléaire, ICONS 2024 a accueilli la « Délégation de la sécurité nucléaire pour l'avenir ». Des étudiants universitaires et des jeunes professionnels ont posé leur candidature pour faire partie de la délégation afin d'apprendre, de collaborer et de contribuer aux progrès de la sécurité nucléaire. Sur plus de 200 candidats, 24 participants (9 hommes et 15 femmes) de 19 pays ont été sélectionnés. La délégation s'est réunie plusieurs fois en ligne avant la conférence et a rédigé une déclaration qu'elle a prononcée à la session de clôture<sup>16</sup>.

### **C. Renforcement des instruments juridiques, des cadres législatifs et réglementaires nationaux et de la coopération internationale**



*Une réunion technique destinée à promouvoir l'universalisation de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN) et de son amendement a été organisée à Vienne en novembre 2023. (Photo : D. Calma/AIEA)*

18. En octobre et novembre 2023, l'Agence a convoqué une réunion technique des représentants des États parties à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN) et à son

---

<sup>15</sup> Voir les paragraphes 8 et 61 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>16</sup> Voir les paragraphes 8 et 61 de la résolution GC(67)/RES/8.



amendement (réunion des points de contact) à Vienne pour permettre des discussions et un échange de données d'expérience sur diverses questions relevant du champ d'application des deux instruments<sup>17</sup>.

19. L'Agence a organisé un atelier national de sensibilisation à l'Amendement à la Convention (A/CPPMN) à Monrovia en août 2023. Les participants ont également discuté de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, en coordination avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDDC)<sup>18</sup>.

20. L'Agence a mené des actions de sensibilisation à la CPPMN et à l'A/CPPMN lors de l'atelier régional sur les plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire tenu à Lomé en août 2023 et lors de l'atelier régional de coordination de la mise en œuvre des plans intégrés de durabilité en matière de sécurité nucléaire tenu à Melbourne (Australie) en avril 2024. Les participants ont également discuté de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, en coordination avec l'ONUDDC<sup>19</sup>.

21. Le fonds documentaire sur la CPPMN et à l'A/CPPMN produit dans le cadre de la Conférence des Parties à l'A/CPPMN de 2022, notamment les documents préparatoires et finaux de la Conférence, se trouve sur le Portail d'information sur la sécurité nucléaire (NUSEC) afin que les États Membres puissent facilement y accéder. Au cours de la période considérée, quatre pays ont déposé leurs instruments de ratification de l'A/CPPMN : le Zimbabwe et le Bélarus en septembre 2023, le Congo en novembre 2023 et l'Afrique du Sud en février 2024<sup>20</sup>.

22. Pour la première fois, l'Agence a organisé une réunion technique pour promouvoir l'universalisation de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et de son amendement, à Vienne, en novembre 2023, permettant des discussions sur les données d'expériences pratiques et les enseignements tirés de l'adhésion à la CPPMN et à l'A/CPPMN et de leur mise en œuvre<sup>21</sup>.

23. L'Agence a organisé une session régionale de l'École de formation à l'élaboration d'une réglementation sur la sûreté radiologique et la sécurité des matières radioactives, à Vienne, en juillet 2023, afin de former des équipes de responsables de la réglementation de la région des Caraïbes à l'élaboration d'une telle réglementation<sup>22</sup>.

24. L'Agence a aidé, à leur demande, l'Afrique du Sud, les Bahamas, la Barbade, la Colombie, la Côte d'Ivoire, la Dominique, El Salvador, la Grenade, l'Irak, la Mongolie et Trinité-et-Tobago à élaborer des cadres législatifs et réglementaires nationaux<sup>23</sup>.

25. L'Agence a organisé à Vienne, en octobre 2023 et avril 2024, deux réunions d'échange d'informations sur la sécurité nucléaire, auxquelles ont participé des représentants d'organisations et d'initiatives intergouvernementales et non gouvernementales participant à la sécurité nucléaire.

---

<sup>17</sup> Voir les paragraphes 13 et 17 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>18</sup> Voir les paragraphes 13 et 16 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>19</sup> Voir les paragraphes 13 et 16 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>20</sup> Voir les paragraphes 13 et 15 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>21</sup> Voir les paragraphes 13 et 14 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>22</sup> Voir le paragraphe 17 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>23</sup> Voir le paragraphe 17 de la résolution GC(67)/RES/8.

L'objectif était de faciliter l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques et de définir des axes de coopération en sécurité nucléaire<sup>24</sup>.

26. Un atelier interrégional sur l'échange d'informations et la coopération en matière de sécurité nucléaire pour les pays d'Asie centrale s'est tenu à Douchanbé en août 2023. Trois ateliers nationaux sur l'échange d'informations et la coopération en matière de sécurité nucléaire ont été organisés au cours de la période considérée, à Siem Reap et à Manama en mai 2024 et à Vientiane en juin 2024. L'objectif était de renforcer les capacités nationales, régionales et internationales de prévention du trafic illicite de matières nucléaires et des autres matières radioactives et d'autres événements de sécurité nucléaire et de lutte contre ceux-ci en améliorant l'échange d'informations et la coordination<sup>25</sup>.

## **D. Amélioration de la communication et élaboration d'orientations de l'Agence sur la sécurité nucléaire**



*L'équipe IPPAS a visité l'Institut néerlandais du cancer à Amsterdam lors de la mission IPPAS au Royaume des Pays-Bas en octobre 2023. [Photo : Autorité néerlandaise de sûreté nucléaire et de radioprotection (ANVS)]*

27. L'Agence a continué de communiquer activement sur ses activités de sécurité nucléaire en utilisant les plateformes disponibles, notamment son site web, les médias sociaux et le NUSEC. Elle a notamment publié sur son site web 11 communiqués de presse et 24 articles sur des sujets liés à la sécurité nucléaire, ainsi qu'une édition du Bulletin de l'AIEA intitulée *Sécurité nucléaire : façonner l'avenir*. Toutes les missions IPPAS et INSServ menées dans les États Membres ont été présentées aux médias et au grand public dans des communiqués de presse, conformément aux accords de

---

<sup>24</sup> Voir les paragraphes 19 et 31 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>25</sup> Voir les paragraphes 19 et 31 de la résolution GC(67)/RES/8.

confidentialité entre l'Agence et les États Membres. De nouvelles publications touchant la sécurité ont été annoncées à un large public sur les comptes de médias sociaux de l'Agence<sup>26</sup>.

28. L'Agence a présenté ses activités de communication sur la sécurité nucléaire à la 41<sup>e</sup> réunion du groupe consultatif sur la sécurité nucléaire tenue à Vienne en octobre 2023 et à la 7<sup>e</sup> réunion du Comité directeur du Réseau mondial de communication sur la sûreté et la sécurité nucléaires tenue à Vienne en novembre 2023. Elle a également présenté ses activités de communication avec le public en cas d'événements de sécurité nucléaire lors de « l'Opération PABAL : atelier et exercice pratique sur la communication de crise », organisée conjointement par la République de Corée et les États-Unis à Séoul en décembre 2023. Dans le cadre d'une visite officielle au Costa Rica en mars 2024, le Ministère des affaires étrangères et des cultes a organisé une conférence de l'Agence sur la sécurité nucléaire en collaboration avec son Académie diplomatique et l'Université latine du Costa Rica. De plus, pendant ICONS 2024, l'Agence a présenté ses activités visant à accroître la visibilité de la sécurité nucléaire et la sensibilisation par la communication lors de la session technique « Parlons sécurité nucléaire : considérations pour la communication avec le public »<sup>27</sup>.

29. En mai 2024, l'Agence a achevé la première phase d'une mise à jour majeure du NUSEC. Le portail mis à jour offre de nouveaux contenus, une interface conviviale et un accès facile aux ressources concernant le programme de sécurité nucléaire de l'Agence<sup>28</sup>.

30. Au cours de la période visée, l'Agence a publié deux nouvelles brochures intitulées *Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire : Catalogue des cours* et *Service consultatif international pour la protection physique (IPPAS) : 100 bonnes pratiques de sécurité nucléaire issues de 100 missions IPPAS : programme de sûreté et de sécurité nucléaires*, deux nouveaux dépliants intitulés *Service consultatif international pour la sécurité nucléaire (INSServ)* et *Portail d'information sur la sécurité nucléaire (NUSEC)*, une infographie intitulée *Données et chiffres clés sur le programme de sécurité nucléaire de l'AIEA - Évolution et réalisations depuis ICONS 2020 (février 2020-avril 2024)*, et mis à jour les brochures existantes sur la sécurité ainsi qu'une affiche sur la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA<sup>29</sup>.

31. L'Agence a enregistré et publié sur son site web un podcast intitulé « Le nucléaire expliqué - la sécurité informatique dans le monde nucléaire » et quatre vidéos intitulées « Ouverture du Centre de sécurité nucléaire de l'AIEA », « Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : façonner l'avenir (ICONS 2024) », « La Conférence de l'AIEA façonne l'avenir de la sécurité nucléaire - ICONS 2024 » et « Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire de l'AIEA »<sup>30</sup>.

32. En janvier 2024, le Comité des orientations sur la sécurité nucléaire (NSGC) a entamé un nouveau mandat. Le nombre de membres du NSGC est passé à 71 États Membres et 9 organisations pour son cinquième mandat, contre 64 pays et 9 organisations pour son mandat précédent<sup>31</sup>.

33. L'Agence a convoqué le NSGC sous forme hybride en décembre 2023 et en juin 2024 pour permettre une large participation des États Membres. Lors de ces réunions, le Comité a approuvé des projets de publications de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA à soumettre aux États Membres

---

<sup>26</sup> Voir le paragraphe 20 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>27</sup> Voir les paragraphes 8 et 20 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>28</sup> Voir le paragraphe 20 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>29</sup> Voir le paragraphe 20 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>30</sup> Voir le paragraphe 20 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>31</sup> Voir le paragraphe 22 de la résolution GC(67)/RES/8.

pour commentaire et des projets à publier ont été approuvés, et validé des projets de publications de la collection Normes de sûreté de l'AIEA ayant un lien avec la sécurité nucléaire<sup>32</sup>.

34. Deux nouvelles Orientations techniques, *Detection at State Borders of Nuclear and Other Radioactive Material out of Regulatory Control* (IAEA Nuclear Security Series No. 44-T) et *Detection in a State's Interior of Nuclear and other Radioactive Material out of Regulatory Control* (IAEA Nuclear Security Series No. 47-T), ont été publiées respectivement en octobre 2023 et juin 2024, ce qui porte à 45 le nombre total de publications de la collection Sécurité nucléaire. Ces deux publications ont été coparrainées par d'autres organisations internationales<sup>33</sup>.

35. Au cours de la période considérée, l'Agence a mis à disposition 13 guides de mise en œuvre en chinois, 8 en russe et 1 en espagnol. Elle a également mis à disposition 6 documents d'orientation technique en arabe, 7 en français, 5 en russe et 6 en espagnol<sup>34</sup>.

36. En ce qui concerne les orientations sur la sécurité nucléaire, l'Agence continue de s'employer avant tout à étoffer sa collection Sécurité nucléaire. Afin que l'ensemble de la collection et de ses publications restent à jour, comme suite aux recommandations du NSGC et d'une réunion à participation non limitée d'experts techniques et juridiques sur la publication *Objectif et éléments essentiels du régime de sécurité nucléaire d'un État* (n° 20 de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA, catégorie Fondements de la sécurité nucléaire), tenue en décembre 2022, l'Agence a décidé de réviser ce document et trois recommandations de la collection Sécurité nucléaire (n°s 13, 14 et 15). Pour faciliter la révision, le Secrétariat a entamé un examen de la terminologie utilisée dans la collection Sécurité nucléaire et a tenu deux réunions de consultation sur le sujet, tout en élaborant des canevas de préparation des documents d'orientation sur la sécurité nucléaire les plus importants<sup>35</sup>.

37. Au cours de la période considérée, l'Agence a poursuivi la rédaction de deux publications de la collection Rapports techniques, portant sur les interfaces entre la sûreté et la sécurité et provisoirement intitulées *Use of Safety Analysis Approaches to Support Nuclear Security at Nuclear Installations* et *Design Safety and Security Considerations for Transportable Nuclear Power Plants*<sup>36</sup>.

38. L'Agence a continué de s'employer à aider les États Membres intéressés, sur demande, à appliquer les concepts de sécurité nucléaire aux PRM. Elle a organisé une réunion technique d'échange sur les besoins, les points de vue et les priorités au niveau international concernant la sécurité nucléaire des petits réacteurs modulaires, à Vienne, en juillet 2023<sup>37</sup>.

39. L'Agence a organisé la première réunion de consultation sur les activités de recherche en sécurité informatique pour les petits réacteurs modulaires à Vienne, en octobre 2023. Il s'agissait de la première réunion organisée dans le cadre du CRP intitulé « Amélioration de la sécurité informatique des petits réacteurs modulaires et des microréacteurs »<sup>38</sup>.

40. L'Agence a continué de préparer un document technique sur l'analyse des problèmes et difficultés de l'application pratique de ses normes de sûreté et de ses orientations sur la sécurité nucléaire dans les installations nucléaires en temps de conflit armé, en utilisant les connaissances et les données

---

<sup>32</sup> Voir le paragraphe 22 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>33</sup> Voir le paragraphe 22 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>34</sup> Voir le paragraphe 22 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>35</sup> Voir le paragraphe 26 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>36</sup> Voir le paragraphe 27 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>37</sup> Voir le paragraphe 30 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>38</sup> Voir les paragraphes 5, 30, 53 et 57 de la résolution GC(67)/RES/8.

d'expérience acquises en Ukraine depuis février 2022, et la manière dont toutes les parties intéressées, dont elle-même, pourraient résoudre ces problèmes et difficultés, si possible<sup>39</sup>.

## E. Promotion d'une culture de sécurité nucléaire

41. En novembre 2023, l'Agence a organisé à Castries (Sainte-Lucie) un atelier régional sur les valeurs et les approches relatives aux cultures de sûreté et de sécurité nucléaire afin de sensibiliser les États Membres de la région des Caraïbes à l'importance de ces cultures<sup>40</sup>.

42. L'Agence a continué de s'employer à faire mieux comprendre l'autoévaluation de la culture de sécurité nucléaire en organisant un atelier national à Putrajaya (Malaisie) en avril 2024<sup>41</sup>.

## F. Renforcement de la formation théorique et pratique



*Le Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire a été inauguré le 3 octobre 2023.  
(Photo : D. Calma/AIEA)*

---

<sup>39</sup> Voir le paragraphe 68 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>40</sup> Voir les paragraphes 32 et 33 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>41</sup> Voir les paragraphes 32 et 33 de la résolution GC(66)/RES/7.



43. Au cours de la période considérée, l'Agence s'est attachée à améliorer son offre de cours et d'ateliers de formation de formateurs afin d'intensifier les effets du renforcement des capacités<sup>42</sup>. Elle a organisé plusieurs événements de formation de formateurs, notamment :

- Un cours national de formation de formateurs sur la conduite des opérations sur le lieu d'un délit impliquant des matières radioactives (session II), à Bangkok, en juillet 2023 ;
- Les sessions I et II du cours international de formation de formateurs sur la sécurité des matières radioactives et des installations associées, organisées en ligne en septembre 2023 (session I) et au Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire en mars 2024 (session II) ;
- Un cours international de formation de formateurs sur la protection physique des matières et des installations nucléaires, à Obninsk (Fédération de Russie), en novembre 2023 ;
- Un cours de formation de formateurs sur la conduite des opérations sur le lieu d'un délit mettant en jeu des matières radioactives destiné aux experts en la matière, au Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire, en décembre 2023 ;
- Un cours de formation de formateurs sur les mesures de sécurité nucléaire et les dispositifs d'intervention d'urgence dans le cadre de grandes manifestations publiques, au Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire, en février 2024 ;
- Un cours international de formation de formateurs pour les instructeurs des agents de première ligne, sur la détection des matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire, au Caire, en avril 2024 ;
- Un cours international de formation de formateurs sur les modules de sécurité informatique du Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire, à Vienne, en avril 2024 ;
- Un cours en ligne de formation de formateurs concernant l'atelier intégré sur la conduite des opérations sur le lieu d'un délit impliquant des matières radioactives et la criminalistique nucléaire, à Vienne, en avril 2024 ; et
- Un cours de formation de formateurs sur les grandes manifestations publiques pour les spécialistes de l'équipement, au Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire, en juin 2024.

44. L'Agence continue d'organiser des formations en ligne et certains événements techniques en mode hybride ou virtuel. Au cours de la période considérée, 3 051 personnes ont achevé 5 177 modules d'apprentissage en ligne. Sur la même période, l'Agence a organisé 138 formations à la sécurité nucléaire, dont 3 en mode virtuel et 6 en mode hybride<sup>43</sup>.

45. La réunion technique des groupes de travail du Réseau international des centres de formation et de soutien à la sécurité nucléaire (Réseau NSSC) s'est tenue à Vienne en décembre 2023. Elle a réuni 86 participants de 42 pays et 2 organisations observatrices ainsi que des membres dirigeants du Réseau international des agents et organismes de première ligne pour la détection en matière de sécurité nucléaire (Réseau FLO). Des séances thématiques équivalant à 14 réunions de consultation ont été organisées, faisant progresser les priorités générales du Réseau NSSC et les objectifs des groupes de travail individuels pour permettre le partage de renseignements et de données d'expériences sur les

---

<sup>42</sup> Voir le paragraphe 34 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>43</sup> Voir le paragraphe 35 de la résolution GC(67)/RES/8.

principaux thèmes techniques concernant la mise en place et l'exploitation d'un centre de soutien à la sécurité nucléaire (NSSC)<sup>44</sup>.

46. La réunion annuelle 2024 du Réseau NSSC s'est tenue à Vienne en juin 2024. Y ont participé 96 personnes de 52 pays et une organisation observatrice. Les membres de cette communauté de pratiques ont discuté de la mise en valeur des ressources humaines et de l'appui technique et scientifique nécessaire pour soutenir les activités d'appui à la mise en place de NSSC au niveau de l'État et inauguré la première édition du programme des jeunes professionnels du Réseau NSSC. À cette réunion, le réseau NSSC a également accueilli deux nouveaux membres, l'Irak et le Zimbabwe, et deux nouvelles institutions membres, de France et de Roumanie, ce qui porte le nombre total de ses membres à 71 États et 10 organisations observatrices<sup>45</sup>.

47. Au cours de la période considérée, le Réseau international de formation théorique à la sécurité nucléaire (INSEN) a accueilli huit nouveaux membres, d'Allemagne, d'Arabie Saoudite, de Cuba, des États-Unis d'Amérique, du Japon, du Malawi, de Somalie et du Togo, et une nouvelle institution d'Afrique du Sud ayant le statut d'observateur. Le Réseau compte maintenant 210 institutions membres de 74 États et 14 observateurs<sup>46</sup>.

48. La réunion annuelle de l'INSEN s'est tenue à Vienne en juillet 2023, réunissant 94 participants de 45 États. Les participants ont examiné les activités de formation à la sécurité nucléaire, la révision du plan d'action de l'INSEN et un rapport sur les activités nouvelles et en cours des membres de l'INSEN, notamment les nouveaux programmes d'enseignement et de recherche. La réunion comprenait une table ronde sur les femmes dans la sécurité nucléaire. Actuellement, 50 % des présidents de l'INSEN et de ses groupes de travail sont des femmes<sup>47</sup>.

49. La réunion de direction de l'INSEN de 2024 s'est tenue à Vienne en janvier de la même année. Les participants y ont évalué l'avancement du plan d'action de l'INSEN pour l'année en cours, examiné les activités du groupe de travail sur la sécurité nucléaire et choisi de nouveaux domaines thématiques à examiner à la réunion des groupes de travail en août 2024<sup>48</sup>.

50. En octobre 2023, l'Agence a inauguré le Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire à Seibersdorf, qui contribuera à renforcer les capacités des pays à lutter contre le terrorisme nucléaire. Doté d'une infrastructure et de matériel technique spécialisés, le Centre propose des cours et ateliers sur la protection physique des matières nucléaires et autres matières radioactives et des installations associées, et sur la détection et l'intervention en cas d'actes criminels ou intentionnels non autorisés. Depuis son ouverture, le Centre a accueilli 38 événements réunissant environ 500 participants et 150 experts. L'Agence continue d'examiner tous les aspects de la viabilité à long terme du Centre, notamment la planification des ressources financières, et de tenir les États Membres informés des progrès accomplis. Au cours de la période considérée, 18 visites et séances d'information ont été organisées au Centre pour quelque 400 visiteurs afin de tenir les États Membres informés des progrès accomplis<sup>49</sup>.

---

<sup>44</sup> Voir le paragraphe 36 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>45</sup> Voir les paragraphes 36 et 61 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>46</sup> Voir les paragraphes 36 et 61 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>47</sup> Voir les paragraphes 36 et 61 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>48</sup> Voir le paragraphe 36 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>49</sup> Voir le paragraphe 37 de la résolution GC(67)/RES/8.

## G. Aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans intégrés de durabilité en matière de sécurité nucléaire et assistance en réponse aux besoins des États Membres



*Une mission d'examen de l'INSSP a eu lieu en Thaïlande en janvier 2024.  
[Photo : Office de l'atome pour la paix - OAP (Thaïlande)]*

51. L'Agence continue d'appuyer partout dans le monde la mise en place de régimes nationaux de sécurité nucléaire efficaces et durables et le respect des obligations découlant des instruments juridiques internationaux pertinents. À cette fin, elle utilise principalement les missions INSSP et les missions de sensibilisation des hauts responsables<sup>50</sup>.

52. L'Agence a mené 16 missions d'examen de l'INSSP, à Antigua-et-Barbuda, à Bahreïn, au Cameroun, au Congo, en Équateur, en Jordanie, en Libye, au Malawi, à Oman, en Pologne, en Tanzanie, en Thaïlande, en Uruguay, au Venezuela, au Viet Nam et au Yémen ; et 6 missions de finalisation de l'INSSP, en Angola, au Burundi, en Eswatini, au Honduras, au Mozambique et en Serbie. Elle a mené 4 missions de sensibilisation des décideurs à Bahreïn, au Burundi, au Cameroun et au Congo. De plus, la Macédoine du Nord et la Türkiye ont bénéficié de missions préparatoires de l'INSSP au cours de la période considérée<sup>51</sup>.

<sup>50</sup> Voir le paragraphe 41 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>51</sup> Voir le paragraphe 41 de la résolution GC(67)/RES/8.

53. Des ateliers régionaux de coordination de la mise en œuvre des plans intégrés de durabilité en matière de sécurité nucléaire ont été organisés à Lomé en août 2023, à Samarcande (Ouzbékistan) en novembre 2023, à Melbourne (Australie) en avril 2024 et à Bar (Monténégro) en juin 2024<sup>52</sup>.

54. L'Agence a organisé un atelier international pour les membres potentiels des équipes des missions de l'INSSP à Vienne en mai 2024. Les futurs experts y ont été préparés à participer à ces missions, l'accent étant mis sur la nouvelle approche conceptuelle du Plan et sur l'utilisation d'outils améliorés par les modifications récentes du cadre de l'INSSP<sup>53</sup>.

55. L'Agence a continué de s'employer à mettre au point un mécanisme volontaire permettant de mettre en correspondance les demandes d'assistance d'États Membres et les offres d'assistance d'autres États Membres, en faisant ressortir les besoins urgents et en tenant dûment compte de la confidentialité<sup>54</sup>.

## H. Facilitation d'un dialogue permanent sur la sécurité des sources radioactives et les nouvelles technologies



*La réunion technique d'experts techniques et juridiques sur l'application des orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives s'est tenue à Vienne en mai 2024. (Photo : V.Tafili/AIEA)*

<sup>52</sup> Voir le paragraphe 41 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>53</sup> Voir le paragraphe 41 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>54</sup> Voir les paragraphes 42 et 66 de la résolution GC(67)/RES/8.



56. L'Agence a répondu à deux nouvelles demandes de renforcement de la protection physique d'installations où sont utilisées et entreposées des sources radioactives de haute activité. Elle a aidé à l'enlèvement de 15 sources radioactives de haute activité retirées du service dans 2 États, continué d'appuyer l'enlèvement de 9 sources radioactives de haute activité retirées du service en cours dans 1 État et entamé les préparatifs de l'enlèvement de 44 autres sources dans 8 États<sup>55</sup>.

57. L'Agence a continué de soutenir la construction de systèmes de stockage en puits au Ghana et en Malaisie, solution à la fois financièrement abordable et technologiquement réalisable permettant le stockage sûr, sécurisé et permanent de sources radioactives scellées retirées du service<sup>56</sup>.

58. Au 30 juin 2024, 151 États s'étaient engagés politiquement à appliquer le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et 138 d'entre eux avaient en outre fait part au Directeur général de leur intention d'agir de manière harmonisée conformément aux Orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives, qui complètent le Code. Au total, 153 États ont désigné des points de contact afin de faciliter l'exportation et l'importation de sources radioactives. En outre, 70 États ont fait savoir au Directeur général qu'ils entendaient agir de manière harmonisée et conformément aux Orientations sur la gestion des sources radioactives retirées du service, qui complètent le Code<sup>57</sup>.

59. L'Agence a organisé deux réunions régionales de mise en commun de données d'expérience et des enseignements tirés de l'application du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et des orientations qui le complètent, l'une à Djakarta en novembre 2023 et l'autre à Mexico en février 2024. Ces réunions ont permis d'échanger des données d'expérience et d'examiner les enseignements tirés de l'application du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et des orientations qui le complètent, les réussites et les difficultés rencontrées<sup>58</sup>.

60. L'Agence a organisé la réunion technique d'experts techniques et juridiques sur l'application des Orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives à Vienne en mai 2024<sup>59</sup>.

61. L'Agence a organisé une réunion de consultation sur l'élaboration d'un outil d'autoévaluation de la mise en œuvre nationale du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et des orientations qui le complètent, à Vienne, en juin 2024<sup>60</sup>.

---

<sup>55</sup> Voir les paragraphes 43 et 44 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>56</sup> Voir les paragraphes 43 et 44 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>57</sup> Voir le paragraphe 45 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>58</sup> Voir le paragraphe 45 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>59</sup> Voir le paragraphe 45 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>60</sup> Voir les paragraphes 45 et 63 de la résolution GC(67)/RES/8.



## I. Utilisation de la base de données sur les incidents et les cas de trafic et fourniture de conseils sur l'évaluation des menaces, notamment des menaces internes



*Lors de la conférence ICONS 2024 : Façonner l'avenir, un événement parallèle intitulé « Disparition ou vol ? Trouvez l'information dans la Base de données sur les incidents et les cas de trafic ! » a été organisé à Vienne en mai 2024.  
(Photo : V. Tafili/AIEA)*

62. L'Agence a produit des synthèses analytiques trimestrielles concernant la Base de données sur les incidents et les cas de trafic (ITDB) et publié en mai 2024 sa fiche d'information annuelle qui résume à l'intention du public les incidents consignés dans l'ITDB. La parution de la fiche d'information a été accompagnée d'une réunion d'information pour les médias et d'une manifestation parallèle lors d'ICONS 2024. Par ailleurs, en réponse aux demandes des États Membres, l'Agence a fourni des services d'information supplémentaires à l'appui de deux grandes manifestations publiques<sup>61</sup>.

63. En novembre 2023, l'Agence a organisé à Vienne le cours international destiné aux nouveaux et futurs points de contact de la Base de données sur les incidents et les cas de trafic<sup>62</sup>.

64. En décembre 2023, le document *Guidelines for the ITDB States' Points of Contact* (IAEA Services Series No. 49) a été publié. Par ce document, l'Agence vise à aider les États participants

---

<sup>61</sup> Voir le paragraphe 49 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>62</sup> Voir le paragraphe 49 de la résolution GC(67)/RES/8.

à respecter au niveau national les pratiques de sécurité nucléaire recommandées en les sensibilisant aux avantages de signaler tous les incidents dans l'ITDB et de bénéficier d'une analyse complète<sup>63</sup>.

65. L'Agence a organisé des cours nationaux sur les mesures de prévention et de protection contre les menaces internes portant sur des matières nucléaires, à Obninsk (Fédération de Russie) pour le Bangladesh en septembre 2023 et à Accra en novembre 2023<sup>64</sup>.

66. En octobre 2023 et février 2024, l'Agence a organisé un cours international sur les menaces internes à l'aide du modèle 3D de l'Institut Shapash au Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire<sup>65</sup>.

67. En juin 2024, l'Agence a organisé un cours national sur les mesures de prévention et de protection contre les menaces internes portant sur des matières radioactives et les installations associées, à Niamey (Niger)<sup>66</sup>.

## J. Renforcement de la sécurité de l'information et de la sécurité informatique



*Un atelier international sur l'élaboration d'une réglementation de sécurité informatique s'est tenu à Cologne (Allemagne) en décembre 2023. (Photo : T. Nelson/AIEA)*

<sup>63</sup> Voir le paragraphe 49 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>64</sup> Voir le paragraphe 51 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>65</sup> Voir le paragraphe 51 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>66</sup> Voir le paragraphe 51 de la résolution GC(67)/RES/8.

68. L'Agence a organisé plusieurs cours sur la sécurité informatique au cours de la période considérée<sup>67</sup>, notamment :

- Un cours national sur la conduite d'inspections informatiques dans les installations nucléaires, à Abuja en octobre 2023 ;
- Un cours international sur l'intervention en cas d'incident de sécurité informatique pour la sécurité nucléaire, à Obninsk (Fédération de Russie) en novembre 2023 ;
- Un atelier international sur l'élaboration d'une réglementation de sécurité informatique, à Cologne (Allemagne) en décembre 2023 ;
- Un cours régional sur les fondements de la sécurité informatique pour la sécurité nucléaire, à Sao Paulo (Brésil) en décembre 2023 ;
- Un cours régional sur la sécurité informatique des systèmes de contrôle industriel pour la sécurité nucléaire, à Vienne en décembre 2023 ;
- Un cours régional sur la conduite d'évaluations de la sécurité informatique, à Mexico en janvier-février 2024 ;
- Un atelier régional sur la conduite d'exercices de sécurité informatique pour la sécurité nucléaire, à Paris en mars 2024 ;
- Un cours régional sur la conduite d'inspections de sécurité informatique dans les installations nucléaires, à Accra en avril 2024 ; et
- Un exercice national de sécurité informatique pour la sécurité nucléaire, à Bucarest en mai 2024.

69. Les recommandations issues de la Conférence internationale sur la sécurité informatique dans le monde nucléaire, sur le thème « La sécurité au service de la sûreté », qui s'est tenue à Vienne en juin 2023, contribuent à éclairer la planification et les activités programmatiques de l'Agence en ce qui concerne la mise en œuvre des activités de sécurité de l'information et de sécurité informatique. En particulier, par l'intérêt qu'ils ont manifesté à la Conférence, les États Membres ont montré qu'ils souhaitent obtenir l'appui de l'Agence pour promouvoir une culture de la sécurité informatique et en particulier réduire le fossé entre les professionnels des technologies de l'information et des technologies d'exploitation et les ingénieurs nucléaires dans le domaine de la cybersécurité nucléaire<sup>68</sup>.

---

<sup>67</sup> Voir le paragraphe 53 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>68</sup> Voir le paragraphe 54 de la résolution GC(67)/RES/8.

## K. Aide au renforcement des capacités en matière de criminalistique nucléaire



*Démonstration de criminalistique nucléaire au Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire.  
(Photo : F. Biquet/AIEA)*

70. Au cours de la période visée, l'Agence a organisé plusieurs cours relatifs à la criminalistique nucléaire<sup>69</sup>, dont :

- Trois cours régionaux d'introduction à la criminalistique nucléaire à Bangkok en septembre 2023, à Port Louis en novembre 2023 et à Nairobi en juin 2024 ;
- Un atelier international intégré sur la conduite des opérations sur le lieu d'un délit impliquant des matières radioactives et la criminalistique nucléaire au Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire en mai 2024 ; et
- Le quatrième séminaire d'introduction à la criminalistique nucléaire, à Belgrade en juin 2024.

71. L'Agence a organisé deux webinaires pour inciter des professionnels du monde entier à renforcer leurs capacités en criminalistique nucléaire. Le premier, tenu en juillet 2023 et intitulé « Établir une capacité de criminalistique nucléaire », décrivait la valeur de la publication *Establishing a Nuclear Forensic Capability: Application of Analytical Techniques* (IAEA-TECDOC-2019) en tant que ressource pour les États Membres. Le deuxième, tenu en février 2024 et intitulé « Les 24 premières heures d'un examen de criminalistique nucléaire », a informé les participants sur les étapes à suivre lorsqu'un laboratoire de criminalistique nucléaire reçoit un échantillon<sup>70</sup>.

72. Le PRC intitulé « La criminalistique nucléaire pour faire le lien entre le lieu d'un délit impliquant des matières radioactives et le laboratoire de criminalistique nucléaire » s'est poursuivi. Il porte sur la

<sup>69</sup> Voir le paragraphe 55 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>70</sup> Voir le paragraphe 55 de la résolution GC(67)/RES/8.



manière dont un lien plus étroit entre la criminalistique nucléaire et la conduite des opérations sur le lieu d'un délit impliquant des matières radioactives renforce directement la sécurité nucléaire<sup>71</sup>.

## **L. Assistance technique pour les grandes manifestations publiques et détection des matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire**



*L'Agence a aidé la Côte d'Ivoire à garantir la sécurité nucléaire lors de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) en fournissant aux experts locaux une formation pratique sur les mesures requises. (Photo : B. Kaboro/AIEA)*

73. Au cours de la période considérée, l'Agence a apporté son appui pour cinq grandes manifestations publiques<sup>72</sup>.

74. L'Agence a organisé quatre ateliers nationaux sur l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de sécurité nucléaire pour les grandes manifestations publiques, à Abidjan en juillet 2023, à Cotonou en août 2023, à Accra en janvier 2024 et à Harare en juin 2024<sup>73</sup>.

---

<sup>71</sup> Voir les paragraphes 5, 55 et 57 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>72</sup> Voir le paragraphe 56 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>73</sup> Voir le paragraphe 56 de la résolution GC(67)/RES/8.



75. L'Agence a organisé deux ateliers nationaux sur l'intervention face aux événements de sécurité nucléaire et aux situations d'urgence déclenchées par ces événements aux sites principaux et autres emplacements stratégiques de grandes manifestations publiques, à Qinghuangdao (Chine) en novembre-décembre 2023 et à Accra en février 2024. Elle a également tenu deux ateliers nationaux sur l'intervention face aux actes criminels ou intentionnels non autorisés mettant en jeu des matières nucléaires ou d'autres matières radioactives aux sites principaux et autres emplacements stratégiques de grandes manifestations publiques, à Abidjan en décembre 2023 et à Kampala en avril 2024<sup>74</sup>.

76. L'Agence a organisé à Vienne trois cours nationaux sur l'exploitation, le test et la maintenance du matériel en préparation de grandes manifestations publiques, pour le Bénin en juillet 2023, la Côte d'Ivoire en novembre 2023 et le Ghana en décembre 2023<sup>75</sup>.

77. L'Agence a continué de répondre aux demandes de prêts ou de dons de matériel de détection portatif des États Membres à l'appui de leurs systèmes de détection, et à leur fournir une assistance en matière de sécurité nucléaire en prévision de grandes manifestations publiques et pendant ces manifestations ainsi que des formations à l'utilisation, à la maintenance de première ligne et à l'étalonnage des détecteurs. Au cours de la période considérée, 2 États Membres ont obtenu du matériel de prêt ; sur plus de 1 590 articles de détection et de surveillance en matière de sécurité nucléaire dont l'Agence assure la maintenance, 224 ont été prêtés<sup>76</sup>.

---

<sup>74</sup> Voir le paragraphe 56 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>75</sup> Voir le paragraphe 56 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>76</sup> Voir les paragraphes 56 et 64 de la résolution GC(67)/RES/8.

## M. Renforcement de la planification interne à l'Agence et amélioration de la diversité du personnel



*Une session de l'École internationale sur la sécurité nucléaire s'est tenue à La Havane en février-mars 2024.  
(Photo : O. Hakam/AIEA)*

78. Au cours de la période considérée, l'Agence a continué à renforcer sa méthode de gestion axée sur les résultats. Elle a ainsi mis en place des tests de connaissances avant et après certains cours afin de mesurer l'augmentation des connaissances résultant de la formation. De plus, des enquêtes de suivi ont été envoyées après six mois ou plus pour comprendre les actions et mesures pratiques que les apprenants ont prises après la formation. Les données obtenues font ressortir des résultats spécifiques et permettent d'améliorer la planification du programme<sup>77</sup>.

79. L'Agence a envoyé des enquêtes de suivi aux boursiers de l'AIEA qui achèvent le programme international de master en sécurité nucléaire à l'Université d'économie nationale et mondiale (UNWE) de Sofia (Bulgarie) et aux boursières du programme de bourses Marie Skłodowska-Curie (MSCFP) qui participent à l'École internationale sur la sécurité nucléaire afin de comprendre les effets de ces initiatives qui visent à renforcer la sécurité nucléaire<sup>78</sup>.

80. L'Agence s'est également employée en particulier à définir des indicateurs de performance pour les domaines fonctionnels révisés de l'INSSP et le questionnaire d'auto-évaluation du Système de gestion des informations sur la sécurité nucléaire. Ceux-ci lui permettront d'aider les États à examiner leur infrastructure de sécurité nucléaire, de suivre les progrès réalisés, d'identifier et de hiérarchiser les

---

<sup>77</sup> Voir le paragraphe 60 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>78</sup> Voir le paragraphe 60 de la résolution GC(67)/RES/8.

besoins futurs, et de fournir des approches ciblées pour répondre aux besoins de sécurité nucléaire aux niveaux national, régional et international. Elle a continué à répondre aux besoins des États Membres en regroupant et en organisant chronologiquement les interventions en moins de projets de plus grande ampleur selon des axes thématiques et géographiques, en s'attachant aux effets et en tenant compte de l'approche graduée et de l'ordre des opérations pour former à la mise en place et au maintien des régimes nationaux de sécurité nucléaire<sup>79</sup>.

81. Au cours de la période considérée, l'Agence a continué à mettre l'accent sur la parité hommes-femmes dans le domaine de la sécurité nucléaire en incluant des sessions sur le sujet dans les cours, les écoles de sécurité nucléaire et les réunions de l'INSEN. L'Agence a également accueilli des réunions, notamment l'École des cadres dirigeants sur la sécurité nucléaire, qui s'est tenue à Vienne en août 2023 et à Rabat en octobre de la même année<sup>80</sup>.

82. Au cours de la période considérée, 17 boursiers du MSCFP ont continué de suivre des programmes de master dans des domaines touchant à la sécurité nucléaire et 3 boursiers ont intégré la Division de la sécurité nucléaire pour leur stage<sup>81</sup>.

83. Au cours de la période considérée, l'Agence a organisé trois sessions de l'École internationale sur la sécurité nucléaire : une à Vienne en juillet 2023 pour les boursières du MSCFP ; une à La Havane en février 2024 ; et une à Trieste (Italie) en avril 2024. L'École vise à permettre aux jeunes professionnels travaillant dans des installations nucléaires et d'autres établissements pertinents d'acquérir des connaissances de base sur la sécurité nucléaire. Les participants ont étudié un large éventail de sujets touchant la sécurité nucléaire afin d'améliorer leurs compétences dans ce domaine. Ces sessions comportaient également des séances spécifiques sur la parité hommes-femmes dans la sécurité nucléaire, dont des tables rondes organisées par l'Initiative « Les femmes dans la sécurité nucléaire »<sup>82</sup>.

---

<sup>79</sup> Voir le paragraphe 60 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>80</sup> Voir le paragraphe 61 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>81</sup> Voir le paragraphe 61 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>82</sup> Voir le paragraphe 61 de la résolution GC(67)/RES/8.

## N. Appui à la modernisation des infrastructures et des technologies et réponse aux besoins de formation associés



*Un atelier régional sur l'élaboration d'un cadre national de gestion de l'intervention en cas d'actes criminels ou intentionnels non autorisés mettant en jeu des matières nucléaires ou d'autres matières radioactives s'est tenu à Tokai (Japon) en août-septembre 2023. (Photo : F. Liu/AIEA)*

84. L'Agence a continué d'aider 7 États Membres à améliorer la protection physique de leurs installations nucléaires. Ces améliorations sont complétées par une formation technique spécialisée visant à faciliter l'exploitation, la maintenance et la durabilité du matériel, des systèmes et des mesures de protection physique servant à la détection, au retardement et à l'intervention<sup>83</sup>.

85. L'Agence a organisé deux ateliers régionaux sur l'élaboration d'un cadre national de gestion de l'intervention en cas d'actes criminels ou intentionnels non autorisés mettant en jeu des matières nucléaires ou autres matières radioactives, à Tokai (Japon) en août-septembre 2023 et à Beijing en octobre-novembre 2023<sup>84</sup>.

86. En avril 2024, l'Agence a effectué une mission à Hanoï en lien avec la feuille de route du Viet Nam pour le renforcement des capacités d'intervention en cas d'actes criminels ou intentionnels non autorisés impliquant des matières nucléaires ou d'autres matières radioactives<sup>85</sup>.

---

<sup>83</sup> Voir le paragraphe 64 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>84</sup> Voir le paragraphe 64 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>85</sup> Voir le paragraphe 64 de la résolution GC(67)/RES/8.



## O. Conclusions

87. L'Agence continue d'organiser toutes ses activités de sécurité nucléaire en fonction des priorités, dans la limite des ressources disponibles et en veillant à protéger comme il se doit les informations confidentielles<sup>86</sup>.

88. L'Agence continuera d'établir chaque année, en consultation avec les États Membres, un rapport sur la sécurité nucléaire et un rapport d'ensemble sur la sécurité nucléaire qui se compléteront mutuellement, en respectant la portée de chacun et en évitant les chevauchements, conformément aux résolutions sur la sécurité nucléaire<sup>87</sup>.

---

<sup>86</sup> Voir les paragraphes 60, 66 et 69 de la résolution GC(67)/RES/8.

<sup>87</sup> Voir le paragraphe 67 de la résolution GC(67)/RES/8.



## Annexe

### Tableau de concordance

Tableau de concordance entre les paragraphes de la résolution GC(67)/RES/8 portant sur les activités de l'Agence et les paragraphes du présent rapport

Par. de la résolution	Par. du rapport	Par. de la résolution	Par. du rapport
1	2	36	45, 46, 47, 48, 49
4	3, 4	37	50
5	6, 7, 8, 9, 10, 11, 39, 72	41	51, 52, 53, 54
6	12	42	55
8	13, 14, 15, 16, 17, 28	43	56, 57
13	18, 19, 20, 21, 22	44	56, 57
14	22	45	58, 59, 60, 61
15	21	49	62, 63, 64
16	19, 20	51	65, 66, 67
17	11, 18, 23, 24	53	7, 39, 68
19	25, 26	54	69
20	27, 28, 29, 30, 31	55	70, 71, 72
21	5	56	74, 75, 76, 77
22	32, 33, 34, 35	57	6, 7, 39, 72
26	36	60	78, 79, 80, 87
27	37	61	16, 17, 45, 46, 81, 82, 83
30	38, 39	63	61
31	25, 26	64	77, 84, 85, 86
32	41, 42	66	53, 87
33	41, 42	67	88
34	43	68	40
35	44	69	87



# IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique

*L'atome pour la paix et le développement*

[www.iaea.org](http://www.iaea.org)

Agence internationale de l'énergie atomique

B.P. 100, Centre international de Vienne

1400 Vienne (Autriche)

Téléphone : (+43-1) 2600-0

Fax : (+43-1) 2600-7

Courriel : [Official.Mail@iaea.org](mailto:Official.Mail@iaea.org)